



Dispense de préavis et accès à l'entreprise

Par **max vru**, le **28/12/2016** à **11:22**

Bonjour,

J'ai été licencié début décembre (pour cause réelle et sérieuse, officiellement insuffisance professionnelle après plus de 10 ans de bons et loyaux services...officieusement pour mésentente avec mon manager).

Je suis dispensé de mon préavis de 3 mois.

J'ai laissé sur mon ordinateur de bureau de nombreux documents (certains personnels) que je souhaiterais récupérer.

Ai je le droit d'accéder aux locaux de l'entreprise et de me rendre dans mon ancien bureau pour me connecter sur mon ordinateur ?

Dois je en faire la demande officiellement à mon employeur ?

Peut il refuser ?

Quelles sont mes possibilités ?

Je vous remercie.

Cordialement

Par **P.M.**, le **28/12/2016** à **13:56**

Bonjour,

Il faudrait à la rigueur que ces documents ait été placés d'une manière très repérables dans des dossiers personnels et que l'employeur vous accorde l'accès...